



REUNION PARITAIRE : PERSONNELS MAYOTTE du 21 juin 2013

Le 21 juin 2013, dans les locaux de l'Ucanss, s'est tenue une réunion paritaire nationale sur le rattrapage salarial pour les personnels de Mayotte.

Monsieur MALRIC, après avoir affirmée sa volonté d'aboutir ce jour, a précisé qu'il n'y aurait pas de mesure unilatérale.

Il propose comme base des négociations :

- 5% de 2013 à 2015,
- 10% en 2016
- et 5% de 2018 à 2020.

Après que chaque organisation syndicale se soit exprimée, le Directeur de l'UCANSS accepte que le délai de rattrapage soit ramené à 2017.

Les représentants des salariés proposent alors :

- 10% en 2013 et 2014
- et 5% de 2015 à 2017.

Après une suspension de séance, l'employeur soumet un protocole d'accord :

- 7% sur 5 ans à compter du 1^{er} juillet pour 2013 et ensuite au 1^{er} janvier jusqu'à 2017.

Nouveau tour de table et l'employeur propose :

- 5 % en 2013,
- 10% en 2014 et 2015,
- 0% en 2016
- et 10% en 2017.

La CGC, la CFDT et la CFTC se prononcent sur la proposition précédente, soit :

- 7% sur 5 ans à compter du 1^{er} juillet pour 2013 et ensuite au 1^{er} janvier jusqu'à 2017.

Monsieur MALRIC conclut en ouvrant ce protocole d'accord à la signature des organisations syndicales.